





# Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté (ARB BFC)

Établissement public de coopération environnementale cofondé par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français pour la Biodiversité

# Conseil d'administration Séance du 12 mars 2024

Date de convocation 19/02/2024

Nombre de	e membres	
En exercice	Présents	
27	17	
Prend part	Mandats	
au vote		
17	2	

Nombre de	Nombre de membres		
En exercice	Présents		
27	17		
Prend part	Mandats		
au vote			
17	2		
au vote	_		

Vo	te	
(suffrages exprimés)		
Pour:	19	
Contre:	0	
Abstention:	0	

# Membres titulaires présents et prenant part au vote

Jean-François BOQUET, Anne-Laure BORDERELLE, Matthieu DELCAMP, DEMERSSEMAN, Romain GAMELON, Franck GROSSIORD, Claire MARUEJOLS, Sylvain MATHIEU, Patrice NOTTEGHEM, Jean RAYMOND, Frédéric SERGENT, Matthieu SUSANNE, Corinne TISSIER, Stéphane WOYNAROSKI

#### Membres titulaires ayant donné pouvoir

Fabienne BRAUCHLI (à Anne-Laure BORDERELLE), Stéphanie MODDE (à Stéphane WOYNAROSKI)

# Membres suppléants présents et prenant part au vote (en remplacement du titulaire)

Régis DESBROSSES, Marie-Astrid LOMBARD, Hadrien MAURIAC

# Membres suppléants ayant donné pouvoir

néant

# Membres suppléants présents et ne prenant pas part au vote)

Richard ALEXANDRE, Marie-Ange CHRISTOPHE, Sandra DECROUX, Quentin DOYENNEL, Morgane LAPORTE

# Membres avec voix consultative (directeur de l'ARB)

Luc TERRAZ

# Membres, titulaires et suppléants, absents excusés

Rémi BASTILLE, Fabienne BRAUCHLI, Catherine CARLE-VIGUIER, Jean-Luc CUENOT, Patrice DUSSOUILLEZ, Valérie DELOGE, Benoit FABBRI, Véronique GENEVEY, François GILLET, Julien GUIBERT, Matthieu GUINEBERT, Aurore LAGNEAU, Vincent LAVIER, Véronique LAVILLE, Muriel LORIOD-BARDI, Claire MALLARD, Gérard MARION, Marie-Thérèse MICHEL, David MICHELIN, Stéphanie MODDE, Christophe NORMIER, Claire NICOLAS, Sandra PEROUX, Sandrine PETIT-MICHAUD, Franck ROBINE, Pascal SECULA, Hugues SERVANT, Antoine SION, Michèle SOULIER, Bernard TREDANT, Nicolas VARANGUIN, Françoise VESPA, Cécile VEZZOLLI.

#### Personnes présentes non-membres du Conseil d'Administration

Agnès COMPAGNE (Cheffe de service Biodiversité de la Région), Audrey DEBIEZ (Responsable Administrative et Financière de l'ARB), Bruno DORBANI (Chef de service Connaissance de l'ARB), Marion PITOUS (cheffe de service Mobilisation de l'ARB)

### Modalités techniques de la séance

Réunion tenue en séance physique à la Maison Régionale de l'Industrie de Bourgogne-Franche-Comté (F-21000 Dijon) de 9h30 à 12h30.

#### A été nommé secrétaire de séance

Jean RAYMOND



ID: 021-200089571-20240312-20240107-DE

# Délibération N°2024-107

Adoption du PV du CA du 16 janvier 2024

Le Conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.1431-7;

Vu le Code de l'Environnement ;

**Vu** la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Établissements Publics de Coopération Culturelle, modifiée par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 et adaptée à la thématique environnementale par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 ;

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages;

**Vu** le décret n°2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale;

**Vu** la délibération du Conseil d'administration de l'Agence Française pour la Biodiversité n°2019-15 en date du 5 mars 2019 approuvant la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté telle que prévue dans ses statuts ;

**Vu** la délibération du Conseil régional n°19AP.98 en date du 29 mars 2019 approuvant les statuts portant création d'un établissement public de coopération environnemental (EPCE), dénommée Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté (ARB FC);

**Vu** l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n° BFC-2019-07-07-003 en date du 7 juin 2019 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté » ;

Vu le rapport présenté et les corrections apportées en séance;

Et après en avoir délibéré;

# DÉCIDE

Article 1er: d'approuver le Procès-Verbal du CA de l'ARB du 16 janvier 2024.

#### Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Dijon, le 12/03/2024

25031 BESANCON Cedex 03 39 91 31 02 - contact@arb-bfc.fr

Le Président de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté





Établissement public de coopération environnementale cofondé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français de la Biodiversité

# Conseil d'Administration du 16 janvier 2024

#### Membres titulaires présents et prenant part au vote

Anne-Laure BORDERELLE, Fabienne BRAUCHLI, Matthieu DELCAMP, Gilles DEMERSSEMAN, François GILLET, Franck GROSSIORD, Jean-Philippe PANIER, Jean RAYMOND, Frédéric SERGENT, Matthieu SUSANNE, Stéphane WOYNAROSKI.

#### Membres titulaires ayant donné pouvoir

Jean-François BOQUET (à Anne-Laure BORDERELLE), Romain GAMELON (à Sandra DECROUX), Claire MARUEJOLS (à Matthieu SUSANNE), Sylvain MATHIEU (à Gilles DEMERSSEMAN).

## Membres suppléants présents et prenant part au vote (remplacement du titulaire)

Sandra DECROUX, Claire MALLARD, Philippe RIVA, Antoine SION.

## Membres suppléants ayant donné pouvoir

Benoit FABBRI (à Antoine SION).

## Membres suppléants présents et ne prenant pas part au vote

Richard ALEXANDRE.

# Membres, titulaires et suppléants, absents excusés

Corinne BOUCHARD, Julien BOUCHARD, Catherine CARLE-VIGUIER, Marie-Ange CHRISTOPHE, Jean-François COLOMBET, Jean-Luc CUENOT, Régis DESBROSSES, Quentin, DOYENNEL, Patrice DUSSOUILLEZ, Blandine DELAPORTE, Valérie DELOGE, Véronique GENEVEY, Julien GUIBET, Matthieu GUINEBERT, Aurore LAGNEAU, Morgane LAPORTE, Vincent LAVIER, Véronique LAVILLE, Marie-Astrid LOMBARD, Muriel LORIOD-BARDI, Gérard MARION, Marie-Thérèse MICHEL, David MICHELIN, Stéphanie MODDE, Christophe NORMIER, Patrice NOTTEGHEM, Claire NICOLAS, André PARIS, Sandra PEROUX, Sandrine PETIT-MICHAUD, Franck ROBINE, Pascal SECULA, Hugues SERVANT, Michèle SOULIER, Corinne TISSIER, Bernard TREDANT, Nicolas VARANGUIN, Françoise VESPA, Cécile VEZZOLLI.

# Personnes présentes non-membres du Conseil d'Administration

Agnès COMPAGNE, Chef du service Biodiversité de la Région BFC, Audrey DEBIEZ, Responsable Administrative et Financière de l'ARB BFC, Bruno DORBANI, Chef de service Connaissance de l'ARB BFC, Marion PITOUS, cheffe de service Mobilisation de l'ARB BFC, Sophie ROUSSET, Chargée de mission « Chef de file biodiversité » de la Région BFC, Luc TERRAZ, Directeur de l'ARB BFC (avec voix consultative).

#### Modalités techniques de la séance

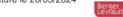
Réunion tenue en séance physique au siège de la Région BFC Square Castan (F-25000 Besançon) de 14h30 à 16h30.

A été nommé secrétaire : Jean RAYMOND

ARB BFC SIRET: 200 089 571 00018 APE: 8412Z

Recu en préfecture le 20/03/2024

Publié le



#### Modalités techniques de la séance

ID: 021-200089571-20240312-20240107-DE Réunion tenue en séance physique à la Maison Régionale de l'Innovation de Dijon de 9h30 à 12h20.

#### Quorum

Nombre de membres en exercice : 28. Nombre de membres présents : 15. Nombre de membres votants : 15. Nombre de pouvoirs donnés : 5. Nombre total de votants : 20. Quorum atteint: 20 votants.

### Ordre du jour

# - Élection du Président (de la Présidente) et du Vice-Président (de la Vice-Présidente) de l'ARB BFC (vote)

Par jugement du Tribunal administratif de Besançon en date du 5 décembre 2023, la délibération de l'Assemblée plénière du 23 juillet 2021 désignant les représentants du Conseil régional au sein d'organismes extérieurs, dont l'ARB, a été annulée. Lors de son assemblée plénière des 14 et 15 décembre 2023, le Conseil régional a procédé à une nouvelle désignation.

Il convient donc, pour donner suite à cette procédure, d'élire le-la Président.e du Conseil d'Administration de l'ARB. Ce vote sera mené par la Vice-présidente du Conseil d'Administration.

### Adoption du procès-verbal du Conseil d'administration du 08 novembre 2023 (vote)

# Délibération budgétaire (débat et vote)

- Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 (DOB)

## Délibérations relatives aux personnels (votes)

- Mise à jour du Tableau des emplois,
- Ouverture du poste de chef.fe de service Mobilisation sur le grade d'attaché.e,
- Ouverture du poste technicien Loup,
- Ouverture des postes chargé de mission Ingénierie financière et Chargé de mission Ingénierie de formation,
- Mise à jour des délibérations :
  - suppression du poste CDD chargé.e. d'appui à la communication et à l'évènementiel, à durée déterminée (prévu en 2022),
  - recrutement d'un e chargé e de communication/webmarketing en contrat d'apprentissage,

# Présentation de l'avancement des missions (information et débat)

- Présentation des indicateurs cibles 2024 de l'ORB,

#### Informations des membres du Conseil d'administration

- Présentation des lauréats TEN,
- Point sur la journée du 11/04 des collectivités,
- Point locaux,
- Divers.

Au vu de la liste des présents et des mandats le quorum est atteint. Les personnes excusées sont également citées lors de cette ouverture.

Adresse postale: 4, rue Plançon F-25000 Besançon Bureaux administratifs: 2, rue Plançon F-25000 Besançon SIRET: 200 089 571 00018 APE: 8412Z Siège social : 4, square Castan - CS 51857 – F-25031 Besançon Cedex

Courriel: contact@arb-bfc.fr - site www.arb-bfc.fr

# Compte-rendu

Envoyé en préfecture le 20/03/2024 Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID: 021-200089571-20240312-20240107-DE

En lien avec le premier point figurant à l'ordre du jour, Stéphane Woynaroski annonce qu'il ne peut pas ouvrir la séance du Conseil d'Administration (CA) de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté (Agence, ARB) et qu'il faut désigner un président de séance momentanément. Stéphane Woynaroski rappelle que le parti politique Rassemblement National a intenté un recours contre la nomination de l'ensemble des conseillers régionaux qui ont été désignés comme représentants de la Région dans des structures, associations, établissements, etc. Ce recours a fait l'objet d'un jugement du Tribunal administratif de Besançon en date du 5 décembre 2023, dans lequel la délibération de l'Assemblée plénière du 23 juillet 2021 désignant les représentants du Conseil régional au sein d'organismes extérieurs (dont l'ARB) a été annulée. Lors de son assemblée plénière des 14 et 15 décembre 2023, le Conseil régional a procédé à une nouvelle désignation. Il convient donc, pour donner suite à cette procédure, d'élire la ou le Présidente ou Président du Conseil d'administration de l'ARB.

Le Directeur Luc Terraz précise qu'en vertu des statuts du CA de l'ARB, lorsque le siège de président est vacant, il convient de procéder à une nouvelle élection. Pour mener cette opération à bien, il propose Antoine Sion comme président de séance. Celui-ci accepte de présenter sa candidature au poste de président de séance.

Le Directeur demande s'il y a d'autres candidats parmi les administrateurs pour être président de séance : pas d'autres candidates ou candidats. Il demande également si un des administrateurs souhaite le vote à bulletin secret : pas de demande en ce sens.

A l'unanimité, les administrateurs du CA de l'ARB élisent Antoine Sion comme Président de séance.

Antoine Sion prend la parole et se présente. Il a été nommé pour remplacer Marie-Pierre Collin-Huet en alternance avec Hadrien Mauriac. Ils assument la fonction de chefs de service adjoints à la DREAL.

Antoine Sion propose de commencer la séance par la nomination du Secrétaire de séance et les points d'information.

A l'unanimité Jean Raymond est élu Secrétaire de séance.

# - Présentation des lauréats TEN

Matthieu Susanne prend la parole et se félicite de l'engouement dont ont fait preuve les participants TEN de 2023. Il chiffre ses propos : 12 nouveaux candidats TEN dont 10 candidats lauréats et 2 candidats en cours de rédaction complémentaire. Parmi les candidats une collectivité de communes s'est engagée. Il précise que la reconnaissance s'établit sur un engagement à multi-échelles. Il annonce qu'un évènement est prévu le 11 avril 2024 pour la remise des trophées aux lauréats. L'objectif de la journée est de faire partager aux participants des retours d'expérience concrets. Plusieurs structures partenaires ont été invitées et des visites sur des actions mises en place à Chamole sont prévues. Il souhaite que cet événement puisse faire des émules parmi les participants.

La liste des candidats lauréats TEN est annexée au compte rendu.

Luc Terraz complète les propos en précisant que la SNB s'alimente et se complémente à la SRB (objectifs de 5 000 TEN et 18 000 ATE) et qu'un effort sera nécessaire pour monter en puissance sur ces deux sujets.

#### Point locaux

Luc Terraz annonce que depuis 2019, l'Agence louait à la City des locaux à la Région BFC qui louait à GBM. L'Agence a négocié avec GBM pour augmenter la superficie de ses locaux de 100 m² à 210 m². GBM a appliqué

Recu en préfecture le 20/03/2024

ID: 021-200089571-20240312-20240107-DE

des conditions linéaires en terme de charges de location et la proportionn plité assurée en te coût financier. Les conditions de travail de l'équipe sont significativement restant à l'étage seront occupées par les services de GBM.

Stéphane Woynaroski précise que le contrat de location s'étend jusqu'à fin 2025.

Concernant la mise à disposition d'un parking, c'est une société privée qui s'en occupe. Dans le cadre de la convention avec GBM, un local de stockage est mis à disposition dans l'ancien garage Oudet près de la City.

Élection du Président ou de la Président) et du Vice-Président ou de la Vice-Présidente) de l'ARB BFC (vote)

Antoine Sion demande s'il y a des candidatures déclarées. Luc Terraz précise qu'il n'y a pas de candidatures écrites. Stéphane Woynaroski lève la main. Il exprime le fait qu'il avait fait une déclaration au cours du scrutin précédent et qu'il souhaite s'engager à poursuivre les actions déjà entamées.

Anne-Laure Borderelle demande si quelqu'un veut voter à bulletin secret et la salle répond négativement.

Stéphane Woynaroski ne souhaite pas prendre part au vote.

Vote : Stéphane Woynaroki est élu à l'unanimité moins une voix à la présidence de l'ARB pour 3 ans.

Stéphane Woynaroki reprend la présidence de la séance. Il demande s'il y a des candidatures déclarées à la vice-présidence. Anne-Laure Borderelle lève la main. Le Président Stéphane Woynaroski demande si quelqu'un veut voter à bulletin secret et la salle répond négativement.

Anne-Laure Borderelle ne souhaite pas prendre part au vote.

Vote : Anne-Laure Borderelle est élue à l'unanimité moins une voix à la vice-présidence de l'ARB pour 3 ans.

Adoption du procès-verbal du CA du 8 novembre 2023

Vote : le procès-verbal du CA du 8 novembre 2023 est adopté à l'unanimité

## - Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 (DOB)

Le Président Stéphane Woynaroski rappelle que le budget 2024 est géré avec la nomenclature M57 et que le DOB donne des éléments d'information pour que le budget puisse être voté dans 2 mois. Il ajoute que le DOB fournit des éléments d'évaluation prévisionnelle des dépenses et des recettes en lien avec les actions qui peuvent donner lieu à des incidences budgétaires. Il n'y a pas d'opérations pluriannuelles, ni dettes. Il permet de s'exprimer sur le ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires). En 2024, il y a un décalage du calendrier pour intégrer le résultat de fonctionnement.

Le Président Stéphane Woynaroski remercie les équipes qui ont travaillé à l'élaboration du rapport et présente ses excuses pour la transmission tardive des documents, en rappelant que l'équipe a souffert de problèmes informatiques en début d'année (fibre et nom de domaine).

Le Président Stéphane Woynaroski présente le rapport et évoque plusieurs points.

La biodiversité et le changement climatique sont à travailler ensemble. L'artificialisation des sols est à mettre en lien avec la croissance démographique régionale qui est nulle.

Recu en préfecture le 20/03/2024





L'Agence agit dans un cadre particulier où cinq missions sont données dans feuille de route votée par le Conseil d'administration.

ID: 021-200089571-20240312-20240107-DE

Les orientations prises donnent lieu à de premières incidences financières. En 2023, l'effectif de l'Agence est de 12,8 postes ouverts, auquel s'ajouteront 2 postes liés au LIFE Biodiv'France. La montée en puissance de l'Agence comporte des conséquences sur la surcharge de travail. Des pistes seront à étudier, pour notamment mutualiser certaines missions par rapport aux autres besoins. Concernant les locaux, les charges sont inférieures au coût du marché ce qui est positif. Mais il convient de rappeler qu'il n'avait pas été envisagé de payer un loyer à la création de l'Agence. Il faudra donc s'interroger dès 2024 sur la localisation des locaux après 2025. Sur le fonctionnement général, l'Agence continue à travailler sur l'évolution des pratiques.

En matière de communication, les outils montent en puissance. D'ailleurs, des interventions radiophoniques de 45 minutes sont menées sur des sujets qui ne concernent pas toujours la biodiversité.

Au service des territoires, un poste intéressant d'ingénierie financière va être créé via le LIFE Biodiv'France. Cette thématique avait été soulevée avant la création de l'Agence : un certain nombre d'appel à projet sont ouverts mais les structures qui pourraient y accéder (associations, petites collectivités, etc.) ne le font pas, faute de temps et de moyens. L'article 4 des statuts précise que la formation est un axe sur lequel l'Agence doit s'orienter. Par exemple, via le réseau des organismes de formation du secteur privé qui propose peu de formation biodiversité, de même que les formations agricoles ou le CNFPT; ce sont des structures dont les objets ou modules de formation ne sont pas suffisamment axés sur la biodiversité. La clé de financement est répartie entre 60 % par l'Union Européenne et 40 % de financements locaux. Il rappelle l'engagement de Stéphanie Modde à soutenir le projet Biodiv'France.

Les EEE (Espèces Exotiques Envahissantes) sont une des cinq causes de l'effondrement de la biodiversité. En collaboration avec les CEN, l'Agence se propose d'animer la stratégie de lutte des EEE.

Pour le volet connaissance, avec la fusion Sigogne / ORB va accroître la production d'indicateurs en 2024 tels que l'Indice Région Vivante (IRV).

Les améliorations techniques souhaitables pour la plateforme de géoservices sont estimées à 115 000 €. Bruno Dorbani précise les éléments à retenir concernant ces évolutions souhaitées :

- La structure actuelle de la plateforme contraint l'administrateur de base de données à reconstruire la base à chaque nouvel ajout de donnée. Cette opération est relativement longue et n'est conduite, de ce fait, qu'une fois par an, et en cas de récupération tardive de données ces dernières seraient en attente pour une longue période. De plus, le nombre croissant de données transmises augmente considérablement les temps de contrôle et d'intégration en base, créant un fort décalage entre la période de réception des données et leur diffusion. Une refonte permettant une intégration dite « au fil de l'eau » permettrait d'avoir une plateforme plus réactive tout en apportant plus de souplesse aux différents contributeurs. L'importance de ce point est soulignée en séance par Sandra Decroux.
- Les données de la plateforme sont validées par les chefs de file ce qui permet de s'assurer de la qualité de ces dernières avant leur diffusion. La mise en place d'outils permettant des prétraitements techniques et scientifiques semi-automatisés des données en entrée du dispositif permettrait de faciliter ce travail auprès des chefs de file.
- Ces pré-traitements sont également à mettre en parallèle du besoin d'intégration et de validation de données venant de source qui se diversifient (données de bureau d'étude, d'ABC...) et doit s'accompagner de la mise en place d'un guichet de versement sur la plateforme avec délivrance de certificat de dépôt.
- Enfin, il est également nécessaire de finaliser la version beta de l'Outil d'Aide à l'Évaluation sur demande de la DREAL

Le Président Stéphane Woynaroski explique que le volet économie est parfois complexe. Il souligne que le chargé de mission Économie a contacté 60 entreprises et convaincu 4 d'entre elles à entrer dans le dispositif EEN depuis son arrivée en septembre 2023.

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le



Le budget de fonctionnement s'analyse dans un contexte de tension budgét lo contexte de tension budgét lo conseil Départemental a décidé le maintien des dotations des membres fondateurs alors même que le Conseil Départemental a décidé d'arrêter le versement de sa dotation. Le Président précise qu'il ne lui appartient pas de juger de l'opportunité de cette décision.

Concernant le budget d'investissement, il n'y a pas de remarques particulières hormis le fait qu'une partie est abondée par un virement de la section de fonctionnement.

Le Président Stéphane Woynaroski remercie à nouveau l'Agence pour la préparation des documents et ouvre le débat aux échanges.

Fréderic Sergent s'interroge sur le poste ingénierie de formation. Il évoque les difficultés à mobiliser des stagiaires à suivre des formations aux enjeux de la biodiversité. Il donne l'exemple du Graine qui propose une quarantaine d'offres de formation de ce type et pour lesquelles ce genre de formation n'est pas choisi en priorité. Il pose la question de savoir de quelle manière faut-il s'y prendre pour que la thématique biodiversité reprenne de l'importance dans les besoins de formation et pouvoir ainsi s'assurer que les formations soient assurées.

Le dispositif TEN pourrait aussi servir de levier pour former les agents des collectivités à ces formations.

Le Président Stéphane Woynaroski rappelle que la mesure 19 de la SNB 2030 prévoit d'obtenir la formation d'agents et d'élus locaux, mais ne précise pas de quelle manière cette annonce sera mise en œuvre.

Luc Terraz ajoute que la présentation des dispositifs TEN et EEN n'est pas anodine. Elle est à corréler avec la nécessité de déceler les besoins en formation pour justement pouvoir susciter l'envie de suivre des formations. Il rappelle avoir déjà rencontré l'université sur le développement d'un master. De plus, les entreprises ont elles-mêmes fait remonter des besoins de formation en matière d'accompagnement. Il propose de monter un écosystème de partenaires qui permette de faire adhérer un TEN ou EEN. Il s'agira aussi de travailler avec EMFOR BFC le CARIF-OREF de la région.

Richard Alexandre souligne que le volet formation pourrait intéresser les élus et les techniciens par rapport à la problématique EEE, où pour des sites impactés on ne trouve pas de solution. Il s'interroge sur les actions menées par la Région. Il demande que l'offre de formation soit plus étayée. Il se demande si en France, il serait possible de mettre à disposition des services de l'État, pour animer avec les CEN une formation qui puisse intégrer les volets connaissance / lutte / prévention.

Sur les EEE, Sandra Decroux ajoute qu'un partenariat avec l'EPTB existe et que des formations sont mises en place. Mais elle déplore la faible mobilisation des personnes venant de communes très touchées. Pour elle, si le besoin est là, la question est de savoir comment mobiliser les gens.

Antoine Sion propose d'identifier les besoins pour rendre opérationnelle la lutte contre la prolifération des EEE.

Fréderic Sergent dit également qu'avec le partenariat Région/État/ARS sur le PRSE4, il y a un volet formation. Il regrette que le Fonds Vert ne prévoit pas d'axe sur la prévention.

Matthieu Delcamp poursuit sur le décalage recettes et dépenses qui a été évoqué. Luc Terraz répond qu'il s'agit d'un décalage de trésorerie. Matthieu Delcamp demande d'avoir une vision sur la répartition des tâches (pour aider à l'arbitrage) et se demande si la vision n'est pas trop ambitieuse.

Le Président Stéphane Woynaroski répond qu'il a toute légitimité pour arbitrer.

Jean-Philippe Panier est surpris du retrait du Conseil Départemental de la Nièvre (CD58). Le Président Stéphane Woynaroski répond que l'Agence avait reçu un courrier sur l'utilisation des fonds auquel l'Agence

ARB BFC SIRET: 200 089 571 00018

Recu en préfecture le 20/03/2024

Publiétresque, accompagn

avait répondu en proposant une liste d'actions plutôt concrètes (formation sur TEN, EEN, livret des 100 chiffres, etc.), mais que cela n'a pas suffi. Luc Te libe de 100 chiffres, etc.), mais que cela n'a pas suffi. Luc Te libe de 100 chiffres, etc.) été menées sur les TEN et ATE dans la Nièvre.

Sandra Decroux revendique l'amélioration des techniques présentées et déplore le problème d'intégration des données entre les chefs de file et Sigogne. Pour elle « l'ordinateur gouverne l'humain ».

Le Président Stéphane Woynaroski rappelle le partenariat établi avec l'ARNIA pour le Guichet vert (verdissement des marchés publics).

Matthieu Delcamp demande la raison de mettre le site internet sur de l'investissement. Il lui est répondu que cela contribue à l'enrichissement de la connaissance.

Vote : le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 est acté à l'unanimité.

# - Mise à jour du Tableau des Emplois

Le Président Stéphane Woynaroski annonce que le DOB 2024 prévoit un budget équilibré et qu'il intègre de nouveaux postes RH financés sur des fonds européens et sur le Fonds Vert dont les notifications factuelles devraient intervenir courant mars 2024. Sous réserve de l'obtention des financements, 3 créations de postes sont prévues. Le CDG21 a demandé de retirer du tableau des emplois (transmis initialement) les apprentis.

La nouvelle cheffe de service mobilisation de l'Agence, Marion Pitous, se présente et parle de son expérience passée au CPIE du Pays d'Arles dans la coordination de projet et l'animation de réseau. Issue de la filière culturelle, elle a été directrice d'une médiathèque intercommunale. Avec l'ARB, c'est son deuxième poste dans l'environnement.

Sophie Rousset, arrivée fin août 2023 à la Région, au service biodiversité de la Direction de l'environnement, se présente. Elle travaille en lien avec les chefs de file de la biodiversité. Elle est notamment chargée du suivi de la convention avec le PNF, de faire le lien avec les CBN dont l'agrément sera bientôt renouvelé, et d'autres sujets transversaux. Dans son poste précédent, elle était au service de la transition énergétique.

# - Ouverture du poste de chef.fe de service Mobilisation sur le grade d'attaché

Il s'agit d'une transformation de poste pour que le poste ouvert soit en cohérence avec la filière de la personne qui l'occupe.

Vote : le poste de chef.fe de service est ouvert au grade d'attaché à l'unanimité.

## - Ouverture du poste technicien Loup

Vote : l'ouverture du poste de technicien pour la mission de médiation est validée à l'unanimité.

Mathieu Delcamp informe que le Parc National de Forêts recrute également un médiateur sur un poste permanent de 3 ans.

- Ouverture des postes Chargé de mission Ingénierie financière et Chargé de mission Ingénierie de **formation** 

Vote : l'ouverture des 2 postes de Chargé de mission Ingénierie financière et Chargé de mission Ingénierie de formation est validée à l'unanimité.

> SIRET: 200 089 571 00018 APE: 8412Z

# Vote : le tableau des emplois mis à jour est validé à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le



ID: 021-200089571-20240312-20240107-DE

## - Mise à jour des délibérations :

- suppression du poste CDD chargé.e. d'appui à la communication et à l'évènementiel, à durée déterminée (prévu en 2022),
- recrutement d'un.e chargé.e de communication/webmarketing en contrat d'apprentissage,

Cette délibération est prise pour appuyer la fonction communication. La suppression du poste citée est liée au fait que la mission prévue à l'époque a finalement été passée en prestation et aujourd'hui il et demandé d'officialiser le retrait de la délibération.

#### - Présentation des indicateurs cibles 2024 de l'ORB

Bruno Dorbani annonce que ce point est lié au volet connaissance et indicateurs et qu'une présentation est prévue au mois de mars 2024 pour ce qui est envisagé pour les 3 ans à venir. Des précisions seront apportées pour faire suite à la SRB 2030 afin de maintenir un certain équilibre entre les 6 orientations stratégiques. Il s'agira de proposer des indicateurs et des indices phares facilement accessibles.

Pour les espèces protégées, présentes sur territoire mais en danger, il est important d'avoir des éléments graphiques qui s'appuient sur des chiffres robustes, en lien avec le tableau des statuts et les grandes lignes en BFC.

L'IRV (Indice de Région Vivante) est tiré de l'Indice Planète Vivante (IPV). Il ne concerne que les vertébrés. Il rassemble des indicateurs issus de différentes origines (ex. LPO) qui permet de faire un indicateur composite.

Claire Mallard demande comment valoriser cet indice, car en ayant un état des lieux précis, il est important de valoriser et d'exploiter pour aider à convaincre sur l'effondrement de la biodiversité.

L'indicateur bibliométrique permet de rendre compte de tous les aspects de la SRB. On demande quelles sont les publications scientifiques faites sur la région sur la SRB. Il faut valoriser les recherches faites par nos chercheurs sur la biodiversité en BFC.

Il faut faire le panel des indicateurs qui existent, et voir ce qui est déclinable en région (ex. : Human Modification Index, qui permet de situer comment l'Homme a de plus en plus d'impacts sur la région).

Il faudrait mettre à jour une vingtaine d'indicateurs produits chez Alterre.

Luc Terraz rappelle que le premier niveau d'indicateur est le Naturoscoop, et indique que de nombreux partenaires ont copubliés les Naturoscoop avec l'ARB.

Stéphane Woynaroski salue les universités et le dynamisme de la recherche : un travail de communication est à faire avec elles.

Claire Mallard souligne le besoin d'objectiver la situation par rapport à des réalités à quantifier pour aider à mobiliser.

### **Points divers**

Agnès Compagne s'interroge sur la perte de recettes et l'impact sur les sièges du CA.

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le





Il serait important de connaître les motivations du CD58. La question se pose de savoir s'ils trouvent leur compte dans les missions de l'ARB, sachant qu'en finançant la connaîssance, ils contribuent à alimenter l'ORB.

Le Président Stéphane Woynaroski répond que potentiellement il y a aujourd'hui 3 postes vacants. Tous les CD ont été approchés en 2022 sans résultats probants.

Luc Terraz précise que d'autres ARB ont subi aussi des impacts financiers. C'est parfois une question politique, parfois une logique de guichet : ils sont d'accord pour travailler ensemble mais uniquement sur projets.

Les participants n'ayant pas d'autres questions, le Président les remercie et lève la séance à 16h45.

PV adopté le 12 mars 2024,

Le secrétaire de séance, Jean RAYMOND

Le Président de l'ARB BFC, Stéphane WOYNAROSKI

ID: 021-200089571-20240312-20240107-DE



# Liste des candidatures TEN retenues

DÉPARTEMENT	COLLECTIVITÉS	ANNEE
21	Semur-en-Auxois	2023
58	Coulange-lès-Nevers	2023
58	Cosne-cours-sur-Loire	2023
70	Faucogney-et-la-Mer	2023
70	Loulans-Verchamp	2023
71	Louhans	2023
71	Granges	2023
89	Béon	2023
89	CC du Jovinien	2023
39	Chamole	2022
58	Urzy	2022
90	Paccou	2022

